

L'une des manières de combattre le trafic illicite est de déterminer le pays d'origine de l'opium qui fait l'objet de ce trafic. La Commission a signalé l'importance d'en arriver à des méthodes scientifiques, dont l'exactitude serait reconnue universellement, en vue de déterminer l'origine de l'opium. Elle a demandé d'intensifier les programmes de laboratoire qui ont déjà été entrepris et a proposé que l'ECOSOC adresse une requête au secrétaire général pour lui demander d'accroître le personnel du laboratoire des Nations Unies. Les autorités canadiennes ont offert d'accélérer les travaux de recherches qui se font dans les laboratoires de la Division des aliments et des drogues, à Ottawa. Elles ont également offert leurs laboratoires pour faciliter les travaux de recherche des boursiers qui sont désignés en vertu des programmes d'assistance technique des Nations-Unies. Quatre bourses de recherche et de perfectionnement ont été décernées jusqu'ici à des étudiants de Singapour, de l'Inde, de l'Iran et de la Turquie.

Deux organismes de contrôle, le Comité Central Permanent de l'Opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants ont été créés en vertu des dispositions des Conventions internationales sur les stupéfiants de 1925 et de 1931. Composé de huit membres, le Comité central permanent de l'opium reçoit et étudie les statistiques de consommation et les prévisions relatives aux besoins en stupéfiants qui lui sont transmises par les gouvernements signataires des traités. A la lumière de ces statistiques, l'Organe de contrôle des stupéfiants, composé de quatre membres, évalue les besoins de chaque pays pour l'année suivante. Le projet de convention unique sur les stupéfiants comporte des dispositions prévoyant une «union personnelle» entre les membres du Comité central permanent de l'opium et ceux de l'Organe de contrôle des stupéfiants. Deux des quatre membres de l'Organe de contrôle des stupéfiants sont nommés par l'Organisation mondiale de la santé, tandis que les deux autres sont respectivement désignés par le Comité central permanent de l'opium et la Commission des stupéfiants. Le colonel C. H. L. Sharman, du Canada, qui a été nommé par la Commission, occupe le poste de président de l'Organe de contrôle des stupéfiants. Lors de sa 24<sup>e</sup> session, le Conseil économique et social a adopté une proposition du Canada invitant l'OMS, le Comité central permanent de l'opium et la Commission des stupéfiants à désigner des membres du Comité central permanent de l'opium pour faire partie de l'Organe de contrôle des stupéfiants pour un mandat de cinq ans. Le Conseil a ensuite élu huit membres au Comité central permanent de l'opium pour un mandat de cinq ans commençant le 3 mars 1958. Deux de ces membres avaient été recommandés par l'OMS.

### **Commission du commerce international des produits de base**

La Commission du commerce international des produits de base a été créée en 1954 par le Conseil économique et social; elle se compose de dix-huit membres, dont le Canada, élus par le Conseil. La Commission a commencé ses travaux l'année suivante et se réunit ordinairement deux ou trois fois par année à New-York.

La Commission du commerce international des produits de base a pour mission d'informer le Conseil économique et Social quant aux dispositions à prendre pour éviter des fluctuations excessives dans les prix et le volume du commerce des produits de base, notamment quant aux mesures à prendre tendant à maintenir, dans le commerce international, un équilibre juste et